

## LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

# *RETRAITES : LE SYSTÈME FRANÇAIS ET LA RÉFORME SYSTÉMIQUE PASSÉS AU CRIBLE DE L'OCDE*

PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite  
et de la Prévoyance  
14/16, Boulevard Malesherbes 75008 PARIS  
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05  
[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr)  
[www.cercledelepargne.com](http://www.cercledelepargne.com)



En partenariat avec **AG2R LA MONDIALE**  
et l'association d'assurés **AMPHITÉA**

## LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

# RETRAITES : LE SYSTÈME FRANÇAIS ET LA RÉFORME SYSTÉMIQUE PASSÉS AU CRIBLE DE L'OCDE

PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

### SOMMAIRE

LA SOUTENABILITÉ DES RÉGIMES FACE AU DÉFI DU VIEILLISSEMENT ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES RÉFORMES	03
LA RÉFORME SYSTÉMIQUE EN FRANCE : SATISFECIT ET MISE EN GARDE DE L'OCDE	04
ÂGE DE LA RETRAITE : L'EXCEPTION FRANÇAISE	05
NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE : QUELLES ÉVOLUTIONS DU TAUX DE REMPLACEMENT EN FRANCE ET AILLEURS ?	06
LA CAPITALISATION, L'ALLIÉE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS ?	07

# RETRAITES : LE SYSTÈME FRANÇAIS ET LA RÉFORME SYSTÉMIQUE PASSÉS AU CRIBLE DE L'OCDE

PAR SARAH LE GOUEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

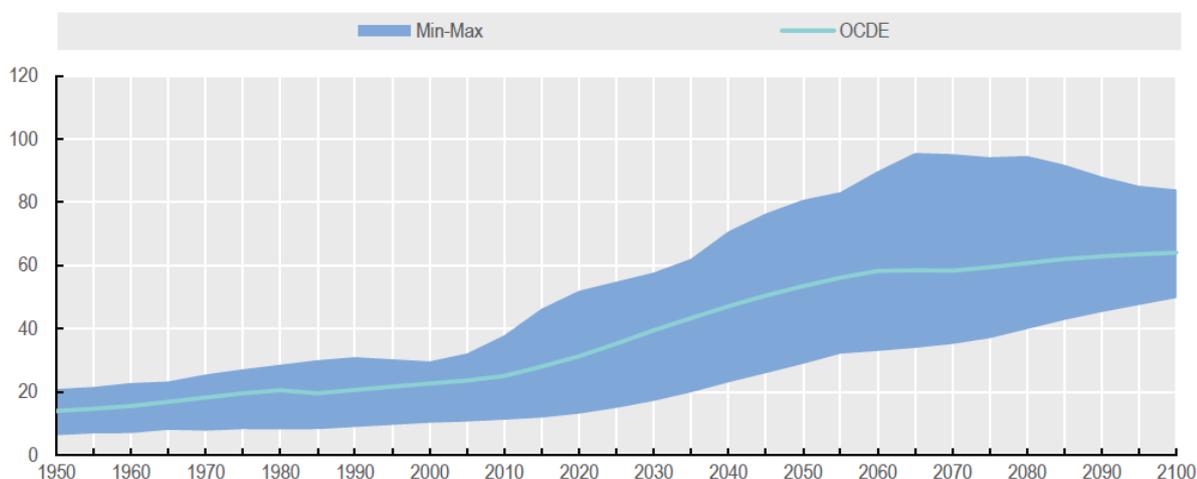
Dans sa huitième édition du Panorama des pensions publiée à la fin de l'année 2019, l'OCDE analyse les réformes relatives au système de retraite dans les pays membres de l'organisation internationale entre septembre 2017 et septembre 2019. En France, outre l'impact des mesures de sous-indexation des pensions, ce rapport s'intéresse à l'effet potentiel de la réforme systémique sur la soutenabilité de nos pensions et le pouvoir d'achat des futurs retraités.

## LA SOUTENABILITÉ DES RÉGIMES FACE AU DÉFI DU VIEILLISSEMENT ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES RÉFORMES

Rappelant qu'en 1980, le ratio actifs/retraités était très favorable

avec seulement 2 personnes de plus de 65 ans pour 10 personnes d'âge actif dans la zone OCDE, l'organisation internationale note cette proportion passera à un peu plus de 3 pour 10 en 2020, et devrait atteindre près de 6 pour 10 d'ici à 2060.

**Nombre de personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 personnes d'âge actif (20-64 ans), 1950-2100**



Note : la ligne centrale correspond au ratio de dépendance démographique moyen de l'OCDE. La partie grisée illustre l'écart entre les pays affichant les ratios inférieur et supérieur.

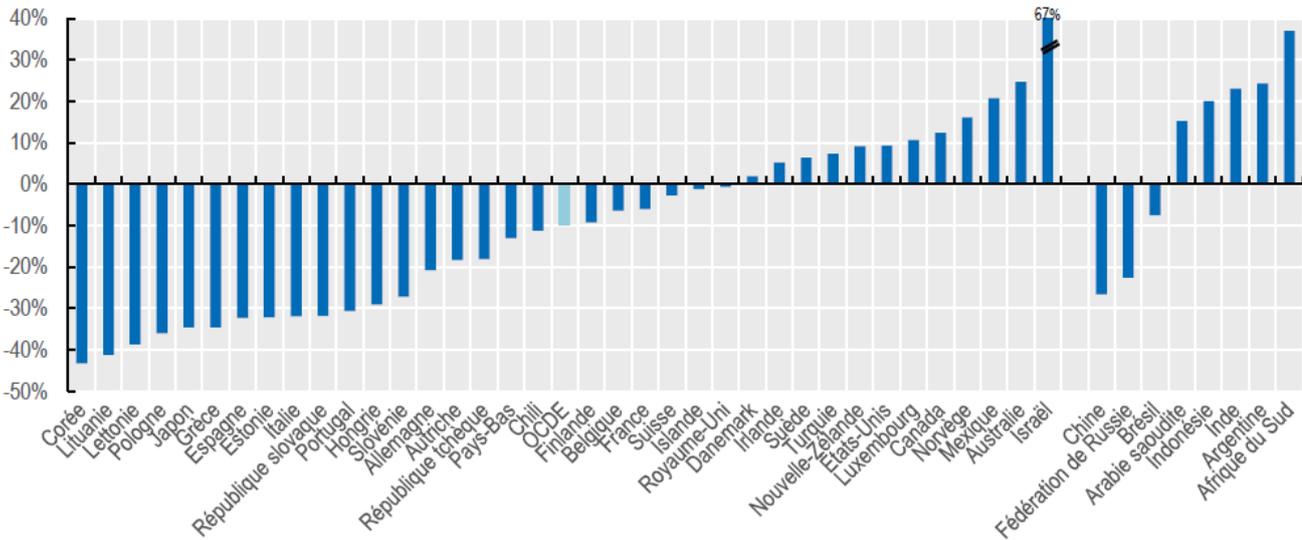
Source : Perspectives de la population mondiale des Nations Unies : Révision de 2019.



Cette évolution est liée à la progression de l'espérance de vie et à la contraction progressive de la natalité engendrant une baisse de la population d'âge actif. Ainsi, selon les

projections présentées par l'OCDE, la part des 20-64 ans diminuera, dans plusieurs pays, de plus d'un tiers d'ici à 2060.

### Variation de la population d'âge actif (20-64 ans), 2020-2060



Source : Perspectives de la population mondiale des Nations Unies : Révision de 2019.

L'OCDE rappelle à l'ordre les pays membres, ayant récemment décidé d'assouplir les conditions exigibles pour liquider les pensions, revaloriser les pensions ou certaines prestations liées à l'âge telles que le minimum vieillesse ou la pension minimum. L'OCDE note une montée des partis protestataires dans de nombreux pays membres et le rejet accru du respect d'une discipline budgétaire alimenté par des revendications en faveur d'une hausse des prestations de retraite. L'OCDE souligne le danger de privilégier des politiques court-termistes en particulier en matière de retraite où « *les autorités doivent constamment et régulièrement veiller à ce que les mesures en vigueur permettent aux retraités de bénéficier de revenus sûrs dans des conditions financièrement viables et efficaces sur le plan économique, quelle que soit la conjoncture économique et politique* ». Si l'embellie économique a réduit la pression financière qui pesait sur les régimes et a pu ainsi inciter certains

gouvernements à revenir sur des réformes antérieures souvent impopulaires, les auteurs du rapport estiment qu'en raison du contexte démographique nombre de ces réformes visaient à répondre à des faiblesses structurelles et permettaient ainsi d'assurer la pérennité à long terme des pensions. Ils alertent par ailleurs les pouvoirs publics des pays concernés sur le risque d'affaiblissement de la résilience de leurs régimes de retraite face à de futurs chocs économiques.

### LA RÉFORME SYSTÉMIQUE EN FRANCE : SATISFECIT ET MISE EN GARDE DE L'OCDE

Quand les réformes paramétriques engagées en France depuis 1993 visaient à répondre au défi du vieillissement et à l'allongement de l'espérance de vie en permettant de



garantir le financement des pensions sans peser significativement sur le pouvoir d'achat des retraités, la réforme promise par le Président Emmanuel Macron avait pour ambition de rendre notre système plus lisible et plus équitable. L'introduction d'un régime universel par point doit par ailleurs permettre de faciliter son pilotage et d'éviter ainsi le recours ultérieur à de nouvelles réformes paramétriques d'ajustements. Selon l'OCDE, cette réforme devrait, si elle est adoptée, permettre de mettre en place en France des règles claires d'ajustement de ses principaux paramètres en fonction de l'évolution à moyen terme de la démographie et du marché du travail, comme c'est déjà dans environ la moitié des pays de l'OCDE qui appliquent des mécanismes d'ajustement automatique.

Favorable à la réforme défendue par le gouvernement français, l'OCDE s'interroge sur la durée de transition qui sera retenue. Considérant qu'il s'agit d'un enjeu essentiel, elle rappelle les risques d'une période de transition trop longue (Italie) ou à l'inverse trop courte (Pays Baltes). Dans un cas comme dans l'autre, les réformes ont posé d'imminents problèmes d'acceptabilité.

## **ÂGE DE LA RETRAITE : L'EXCEPTION FRANÇAISE**

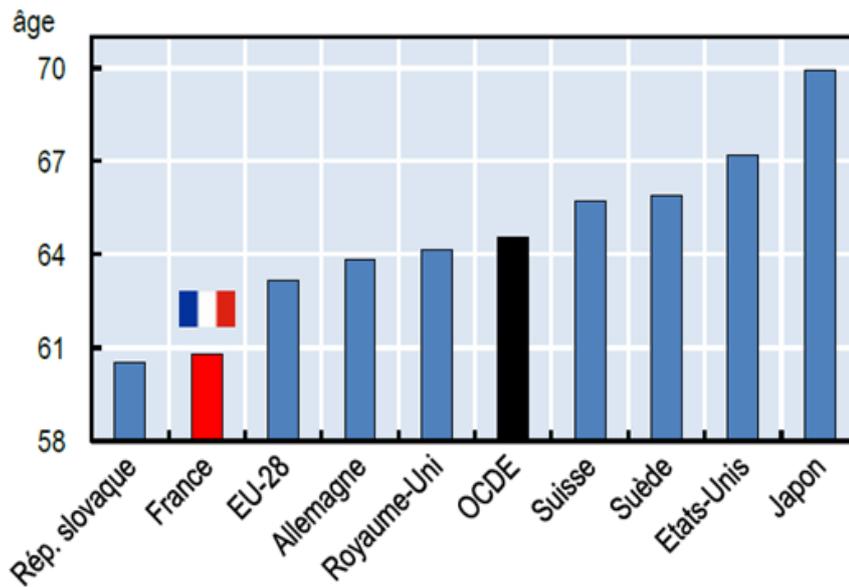
L'OCDE indique dans son rapport que plusieurs pays ont, ces dernières années, prévu des dispositifs permettant des départs précoces. (Italie, les Pays-Bas et la République slovaque) Compte tenu des dispositions déjà adoptées, il n'en

demeure pas moins que l'âge de départ à la retraite à taux plein passera progressivement de 63,8 ans à 65,9 ans à horizon 2060. Cette hausse est jugée insuffisante pour stabiliser durée de la vie active et temps passé à la retraite. En effet, selon l'OCDE, ce report d'environ deux ans sur les quarante prochaines années ne permettrait de couvrir que la moitié des gains d'espérance de vie attendus à l'âge de 65 ans.

L'âge moyen de départ à la retraite à taux plein est de 63,3 ans en France. Il a tendance à augmenter en raison de l'introduction, début 2019, du bonus/malus pour le calcul de la pension versée par le régime l'Agirc-Arrco et de la montée en puissance progressive de la réforme des retraites adoptée en 2014 (allongement de la durée de cotisations). Pour l'OCDE, il pourrait atteindre 66 ans en 2060. Mais, le relèvement de l'âge apparaît, en France, trop faible et trop lent.

L'âge moyen de sortie du marché du travail en France est l'un des plus faibles au monde. L'étude de l'OCDE réalisée auprès des pays membres note que seule la République Slovaque a un âge inférieur à celui de la France. L'âge effectif de liquidation des droits à la retraite était, en 2018, de 60,8 ans tous sexes confondus en France, soit près de 4 ans plus bas que la moyenne OCDE (64,5 ans avec respectivement 65,4 ans pour les hommes et 63,7 ans pour les femmes). Cet écart tient à la fois à l'existence des régimes spéciaux et aux nombreuses mesures permettant, en France, de prendre sa retraite de manière anticipée par rapport à l'âge légal fixé à 62 ans depuis la loi du 9 novembre 2010.

## Âge effectif moyen de sortie du marché du travail



### NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE : QUELLES ÉVOLUTIONS DU TAUX DE REMPACEMENT EN FRANCE ET AILLEURS ?

L'OCDE rappelle que le taux de remplacement après une carrière complète devrait diminuer, au cours des prochaines décennies, dans la plupart des pays de l'OCDE. Pour des travailleurs au salaire moyen ayant accompli une carrière complète, le taux de remplacement des futurs régimes obligatoires – après prise en compte des réformes récemment adoptées dans les pays membres de l'OCDE – sont en moyenne de 59 %, avec naturellement d'importantes disparités en fonction des pays. D'après les données recueillies par l'OCDE, ce taux varierait entre 90 % ou plus en Autriche, en Italie, au Luxembourg, au Portugal et en Turquie et 30 % en Lituanie, au Mexique ou au Royaume-Uni. Entre la génération née en 1940 et celle née en 1996, la contraction est de 5,8 points (soit un peu plus de 10 %) pour la cohorte née en 1996 par rapport à celle née en

1940 en moyenne pour les pays membres de l'organisation internationale.

En France, le système actuel offre aux 65 ans et plus un revenu disponible moyen parmi les plus élevés des pays membres de l'OCDE et un taux de pauvreté parmi les plus bas. Dans les pays de l'OCDE, le revenu disponible des personnes âgées de plus de 65 ans représente 87 % de celui de l'ensemble de la population quand il est en France de 105 %. Ce taux devrait selon les dernières projections du Conseil d'orientation se contracter progressivement en France pour s'établir à 99 % en 2030.

Le taux de remplacement constaté en France figure parmi plus importants de la zone OCDE à 73,6 % pour une carrière complète au salaire moyen (source : OCDE) en 2018. Cette situation s'explique notamment par l'existence du minimum contributif.

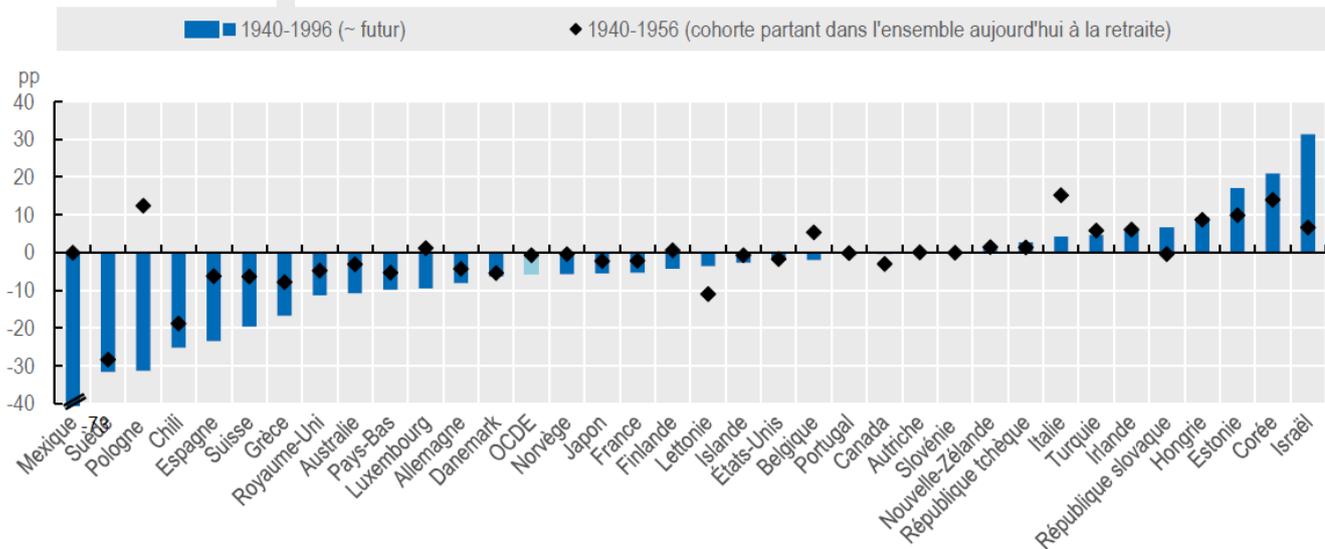
Le recul du taux de remplacement projeté pour les futurs entrants (génération 1996 par rapport à la



génération 1940) est d'environ 10 % en France. Par ailleurs, du fait de la sous-indexation de pensions appliquée, ces dernières années, par les pouvoirs publics, en France, l'OCDE estime que les taux de remplacement dans les

régimes complémentaires devraient continuer à baisser au moins jusqu'en 2033.

### Variation du taux de remplacement brut théorique, 1940-1956 et 1940-1996



## LA CAPITALISATION, L'ALLIÉE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS ?

L'OCDE cite dans son rapport la réforme de l'épargne-retraite adoptée dans le cadre de la loi croissance et transformation des entreprises (PACTE). Cette loi destinée à donner aux entreprises les moyens d'innover et d'encourager l'épargne longue, entend faire de « l'épargne-retraite, un produit phare de l'épargne en France » en redessinant le paysage existant afin de rendre les produits plus incitatifs.

Les anciens dispositifs profitaient à 23 % des actifs (13,1 millions d'individus). Bien qu'en progression au cours des dix dernières années l'encours global de l'épargne-retraite qui s'élevait à 229 milliards d'euros en 2017 reste faible en comparaison avec les 298 milliards d'euros du seul Livret A

(novembre 2019) ou des 1 785 milliards d'euros de l'assurance vie (novembre 2019). Les produits d'épargne-retraite n'assurent en France que 2,3 % des revenus des retraités, contre une moyenne de 17 % au sein de l'OCDE.

L'organisation internationale plaide en faveur du développement des régimes facultatifs indiquant que dans les pays où ces derniers tiennent une place importante comme au Canada, aux États-Unis, en Irlande, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, le taux de remplacement des travailleurs rémunérés au salaire moyen qui ont cotisé durant toute leur carrière est supérieur de 26 points en moyenne par rapport à ceux qui n'ont pas bénéficié de ces dispositifs. Pour ceux qui ont commencé à cotiser à partir de 45 ans, les gains supplémentaires sont de l'ordre de 10 points.



Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : [www.cercleredelegpargne.fr](http://www.cercleredelegpargne.fr)

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

#### **Contact relations presse, gestion du Mensuel :**

Sarah Le Gouez

0613907548

[slegouez@cercleredelegpargne.fr](mailto:slegouez@cercleredelegpargne.fr)

